

DEPARTEMENT

de la

Charente-Maritime

Arrondissement de ROCHEFORT

Canton de ROYAN

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune de R O Y A N

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

OBJET: NETTOYAGE
DU PARC.

SEANCE du 14 DECEMBRE 1946.

45028

L'an mil neuf cent quarante-cinq, le Quatorze du mois de Décembre, le Conseil Municipal de ROYAN s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Charles REGAZONI, Maire, en session ordinaire, d'après les convocations faites le 8 Décembre 1945.

Etaient présents: MM. Ch. Regazoni, Veyssièvre, Rochede-reux, Dasseux, Julien, Mme Parizet, Pérodeau, Grussenmeyer, Cholet, Prugnaud, Simon, Counil, Olivier, Sennelier, Bouchet, Boulerne, Chazeau, Domecq, Arrivé, Baudet.

Excusés: Mme Couzinet, Conge, Savignac, Thibaudeau, Melle Rikowsky.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'Art. 53 de la Loi du 5 Avril 1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. PERODEAU ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

Monsieur le Président a ouvert la séance

Monsieur le Maire a dû engager, à la journée, MM. RATTAUD et LAPHEYRE, pour enlever les tas d'ordures de toutes sortes qui s'étaient accumulés dans tout le quartier du Parc.

M. RATTAUD demande 110 francs du mètre cube.

M. LAPHEYRE demande 800 francs par jour pour un tombereau et un collier.

(C'est le prix payé par les Ponts et Chaussées).

Pour chacun d'eux la Commune doit déjà une vingtaine de mille francs.

Le Conseil, estime qu'il fallait, quoi qu'il en coûte, nettoyer le Parc et qu'il y aura lieu de régler les mmoires de MM. RATTAUD et LAPHEYRE, d'après les bases sus-indiquées.

Rédigé et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au Registre: Les membres présents à la séance.



extrait conforme,
LE MAIRE,

[Handwritten signature]